



CHARTRE D'USAGE DE L'ATELIER TBD «COVID 19» de l'association Terre au bout des doigts

En complément de la charte d'usage des
locaux associatifs "COVID 19" de la ville
de NANTES

Maximum 10 personnes professeur compris soit au mieux 9 adhérents.

Quelles que soient les consignes nationales et/ou régionales, **le port du masque est recommandé dans l'atelier.**

Chaque adhérent doit avoir son propre gel de désinfection, l'association ne prenant pas celui-ci en charge.

En début et fin de cours, maintenir la porte ouverte de telle sorte que les adhérents puissent entre/sortir de l'atelier sans manipuler la poignée. Il faut également penser à ventiler la pièce régulièrement.

Le registre de sécurité doit être complété à chaque cours ceci sous la responsabilité du professeur ou du référent du groupe concerné.

Les déplacements dans le local devront se faire avec précaution afin d'éviter les croisements et les côtoiements intempestifs.

L'animateur/trice, ou en son absence, le référent du groupe, peut rappeler les consignes de sécurité à un adhérent en cas de manquement sans que celui-ci en prenne ombrage.

Si un adhérent ressent des symptômes qui lui paraissent suspects avant d'aller en cours, il devra en toute conscience ne pas se présenter.

Cette charte peut évoluer en fonction des conditions sanitaires nationales et locales.